

2HL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 place Alsace-Lorraine
56100 LORIENT
903 886 745 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 01 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 01 juillet,
Au siège social,

Le soussigné :
Monsieur Baptiste HUET,
demeurant 69 rue Anne de Bretagne 56100 LORIENT,

Gérant de la société 2HL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
divisé en 1000 parts sociales, rappelle que :

- suivant actes sous signature privée en date à LORIENT du 30 juin 2026, enregistrés au Service des Impôts de VANNES le 01 juillet 2026,
- La société SARL JMV a cédé à la société BAPH 300 parts sociales de 1 euros lui appartenant dans la Société,
- Monsieur Baptiste HUET a cédé à la société BAPH 400 parts sociales de 1 euros lui appartenant dans la Société,

- les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation de cette cession, l'article 7 des statuts serait de plein droit remplacé par les dispositions suivantes, à compter du jour de la signification dudit acte à la Société par acte extrajudiciaire, ou du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social,

- en conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 7 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société BAPH, sept cents parts sociales en pleine propriété, ci	700 parts
à la société SARL JMV, trois cents parts sociales en pleine propriété, ci	300 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	1 000 parts

- un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 30 juin 2026, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 30 juin 2026, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Baptiste HUET
Gérant